

Une réforme pénalisante des retraites : La double peine pour les salariés de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile.



Suite à la mobilisation contre la réforme des retraites du 31 janvier, les organisations syndicales appellent à de deux nouvelles journées de grève et de manifestations interprofessionnelles prévues **les mardi 7 et samedi 11 février 2023**.

Il faut poursuivre le mouvement contre cette réforme qui prévoit de décaler l'âge du départ à la retraite de 62 à 64 ans à l'allongement de la durée de cotisations et la baisse des pensions.

Nos métiers de l'aide, de l'accompagnement, et du soin à domicile seront percutés de plein fouet par cette réforme.

C'est la double peine et le maintien dans la précarité pour les salariés de notre branche, composés en grande majorité de femmes avec pour la plupart un temps partiel subi.

Un sentiment de colère domine chez une grande majorité d'entre elles qui devront travailler beaucoup plus longtemps. C'est le sentiment d'injustice qui les poussent à manifester.

Cette réforme n'est pas égalitaire entre les femmes et les hommes, cela les pénalise plus encore.

Il nous faut stopper ce projet de réforme injuste et brutale qui est une vraie régression sociale.

La CGT appelle à continuer de convaincre les salariés de la branche de l'aide à domicile en élargissant et amplifiant la mobilisation pour faire du mardi 7 et samedi 11 février 2023 de puissantes journées de contestation.